

Mairie de  
Silly sur Nied

8 RUE DE L ECOLE

57530 SILLY SUR NIED

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU vingt six juillet deux mille treize

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	13	12

Le 26 juillet 2013

à 19 heures, 30

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard

HERTZOG

Présents :

M. Mm: FLACCUS.MARTIN.MATHIS.MULLER.OLEKSIUK.PIGANI.PIQUEMAL.WOLLJUNG  
GIRARD

Date de la convocation

15 juillet 2013

Date d'affichage

29 juillet 2013

Objet de la délibération

Cimetière.

Absents :

M. Mm : BIESEN pouvoir à Mr FLACCUS  
ZECH " Mr OLEKSIUK  
CAISSUTTI excusée

Secrétaire(s) de séance :

Joséphine PERRIN

Le Conseil Municipal est informé par le maire qu'il y a lieu, compte-tenu du nombre toujours croissant de crémations, d'implanter dans l'actuel cimetière un columbarium, et propose d'accepter le devis de la Société MONUROC de Florange, en vue de la fourniture et pose de columbariums 12 places, au prix unitaire de 5010 euros H.T, soit 5991,96 euros T.T.C.

Il propose, dans le cadre du PACTE II, de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, une subvention de 70% du montant hors taxe du devis, à savoir 3507 euros, le solde étant pris sur les fonds libres de la commune.

Indispensable dans le cadre de cette opération " cimetière", la rénovation du mur contre lequel sera adossé le columbarium doit être entreprise.

Le maire propose que soit retenu le devis de la SARL Pierre CARNIEL de Maizeroy, pour un montant de 11274 euros H.T soit 13484 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention de 7891 euros, correspondant à 70% du montant hors taxe du devis, montant prélevé sur la dotation de garantie de la commune, dans le cadre du PACTE II.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président l'autorisation du démarrage anticipé des travaux pour ces deux opérations et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

29.07.2013

et publication ou notification du

MAIRE  
HERTZOG  
BERNARD  
Signature et cachet  
(Moselle)